Adaptation des méthodes de suivi et d'évaluation à l'ODD 6

Les ODD ont adopté la fameuse déclaration sur le rôle fondamental de l'eau dans le développement durable. Par conséquent, les ODD ont un objectif spécifique, le numéro 6, dédié à l'eau et l'assainissement: « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Les autorités nationales ont été chargées de transmettre les données de suivi aux agences des Nations Unies.

Comment cela affectera-t-il la coordination et l'exactitude des données relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement? La méthodologie la plus fréquemment utilisée en matière d'évaluation, le CAD de l'OCDE, date de 1991. Ses critères sont-ils toujours applicables à des projets d'eau et d'assainissement visant à ne laisser personne pour compte? Sont-ils adaptés à une approche intégrée axée sur les droits de l'homme?

Alba Serna Gonzalez, Ingénieur en eau et assainissement, Banque africaine de développement

Au début du nouveau millénaire, les pays du monde entier et les principales institutions de développement ont convenu de définir huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), afin de lutter contre la pauvreté sous ses nombreuses facettes. En dépit des réalisations telles qu'une augmentation de 91% de la population mondiale utilisant une source améliorée d'eau potable, les OMD ont été considérés comme pas suffisamment ambitieux, sans vision d'un développement équitable, trop paternalistes et technocratiques-conçus exclusivement pour les pays en développement-et ne tenant pas compte des dimensions économique, environnementale et sociale de la durabilité.

La conception des objectifs de développement durable (ODD) visait à modifier les limites des OMD. En effet, ceux-ci ne tenaient compte que de l'accès à l'eau potable, une cible de l'objectif 7 relevant de la rubrique générale. « Assurer la durabilité de l'environnement ». La version initiale des OMD ne mentionnait pas l'assainissement; améliorer l'accès à l'assainissement de base n'a été ajouté comme but à l'objectif 7 que deux ans plus tard.

Les ODD ont adopté la fameuse déclaration de la conférence RIO + 20 sur le rôle fondamental de l'eau dans le développement durable et le programme de développement post 2015: « l'eau est au cœur du développement durable car elle est liée étroitement à plusieurs problèmes mondiaux clés ». Ainsi, avec 17 objectifs mondiaux et 169 cibles, les ODD ont dédié un objectif spécifique à l'eau et l'assainissement: l'objectif 6, qui a pour but de « Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (figure 1).

L'ODD 6 est une extension de l'OMD 7.C; alors que celui-ci ne portait que sur l'eau potable et l'assainissement, la couverture s'étend aujourd'hui à l'ensemble du cycle de l'eau, y compris la gestion des ressources en eau, les eaux usées et les ressources écosystémiques (UN-Water, 2016a). Il est important de noter que les ODD ont adopté le principe de ne laisser personne pour compte, ce qui signifie qu'ils doivent être universellement atteints, avec tous les sous-groupes de la population, indépendamment de l'âge, le revenu, le sexe, la race, l'appartenance ethnique, etc. (OMS, 2016 d).

L'ODD 6 comprend huit cibles dont six sur les résultats en matière d'eau et d'assainissement, et deux sur les moyens de mettre en œuvre les cibles relatives aux résultats. Les cibles 6.1 et 6.2 découlent directement de la cible 7.C des OMD, mais ont une visée plus large: parvenir à une couverture universelle en eau, assainissement et hygiène. Il est important de noter que l'accès à l'eau dans les ODD comporte, pour la première fois, des aspects tels que l'équité, l'accessibilité, la disponibilité et la salubrité de l'eau potable (figure 2, OMS 2016 b). En d'autres termes, il intègre pour la première fois dans sa description, la dimension droits de l'homme. ▶▶



Figure 1: Objectif 6 : Les cibles et les indicateurs

GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU			
CIBLES		**INDICATEURS**	
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable	6.21	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1	Proportion des eaux usées traitées en toute sécurité
		6.3.2	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	6.4.1	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau
		6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5	D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)
		6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
6.A	D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.A.1	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.B	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.B.1	Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

C'est une différence importante par rapport à l'OMD 7.C, pour laquelle *l'eau améliorée* était de l'eau tirée d'une source améliorée, indépendamment de la qualité, la disponibilité ou l'accessibilité. De la même manière, l'accès à l'assainissement a été adopté par le biais d'une approche intégrée tenant compte de l'ensemble de la chaîne d'assainissement, de la production de déchets jusqu'à l'utilisation et l'élimination finale, comme le précisent les cibles 6.2 et 6.3 (figure 1).

Compte tenu des concepts ambitieux qui accompagnent les ODD en en matière d'eau et d'assainissement (accès universel, prix abordable, équité, écosystèmes), un changement du paradigme actuel est nécessaire.

L'atteinte de l'ODD 6 passe par l'abandon d'une approche axée sur les projets au profit d'une approche axée sur les services, dans laquelle le cycle de l'eau serait géré de façon holistique pour inclure des questions telles que le prix de l'eau, la participation des parties prenantes et la gestion des services.

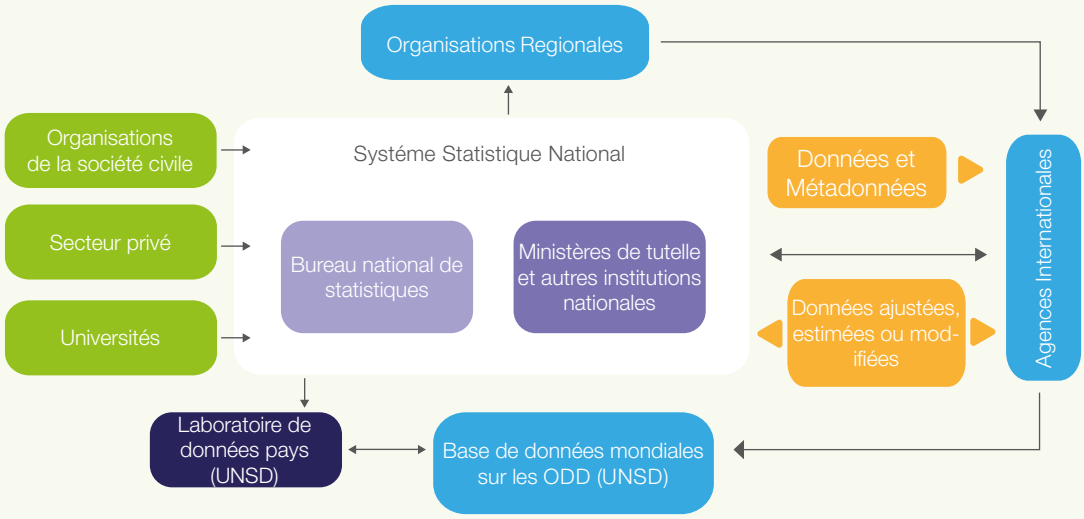
Le suivi des huit cibles de l'ODD 6 est dirigé par des « organismes responsables » de l'Organisation des Nations Unies; elles sont responsables de la compilation et la vérification des données et métadonnées des pays (ONU-Eau, 016 b). Ces données sont ensuite transmises à la Division de statistique de l'ONU pour publication dans une base de données de

Figure 2: Interprétation élargie de la cible #6.1

#6.1 D'ici à 2030 assurer l'accès	Signifie que suffisamment d'eau est disponible de manière fiable à proximité de l'habitation, afin de répondre aux besoins domestiques
universel	Inclut toutes les établissements et les lieux de vie, y compris le domicile, les écoles, les établissements de santé, les lieux de travail, etc
et ***équitable***	Signifie la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes d'une population
à ***l'eau potable***	L'eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation de la nourriture et l'hygiène personnelle
salubre	Une eau potable salubre est exempte, à tout instant, de pathogènes et de niveaux élevés de produits chimiques
et ***abordable***	Le paiement du service ne constitue pas un obstacle à l'accès à l'eau ni n'empêche les individus de satisfaire d'autres besoins humains fondamentaux
pour tous	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées



Figure 3: Flux de données des ODD soulignant le rôle central du système statistique national



l'Organisation et utilisées pour les rapports thématiques (figure 3).

Les agences des Nations Unies en charge du suivi de l'ODD 6 sont réparties en fonction des cibles, comme décrit dans la figure 4.

Contrairement au suivi des OMD qui était effectué à partir des enquêtes auprès des ménages, celui de l'ODD 6 repose sur les autorités nationales et leurs systèmes statistiques nationaux (ONU-Eau, 2016b). Pour chaque cible, il appartient à chaque pays de décider du niveau de détail qu'il veut partager avec les agences responsables. Le minimum serait d'au moins un agrégat par indicateur et logiquement, plus il y aura de détails, plus les données seront crédibles et utiles. La décision sur la quantité de détails à fournir avec les données va de pair avec les priorités stratégiques de chaque pays, notamment pour des cibles telles que la 6.4 qui a pour optique « d'accroître sensiblement l'efficience de l'utilisation de l'eau » mais ne donne aucune référence quantitative claire. En toute logique, un pays à stress hydrique sévère mettra particulièrement l'accent sur l'augmentation de l'efficience de l'eau et par conséquent, les agrégats liés au suivi seront ici plus importants et plus détaillés.

Selon la classification faite par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD (IAEG-ODD), les cibles concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement pourraient être suivies par la plupart des pays à travers leurs données statistiques nationales (ONU-Eau, 2017c). Le Programme conjoint de suivi recommande des données liées aux enquêtes sur la population, telles que les recensements et les enquêtes auprès des ménages, plutôt que des données administratives comme la couverture en infrastructures, si tant est que cette information soit également importante. Par ailleurs, les ODD comportent une échelle de suivi, ce qui laisse la possibilité de continuer à suivre l'eau potable de base pour les pays où des données plus précises ne sont pas disponibles (Schmidt-Traub et al., 2015).

Cette concession dans le système de suivi peut avoir des conséquences graves sur le concept qui sous-tend les ODD. Dans le secteur de l'eau et l'assainissement en particulier, les progrès révolutionnaires des ODD par rapport aux OMD sont que les premiers examinent les questions mentionnées ci-dessus – prix abordable, équité, service, etc.- et ne se limitent pas simplement à la couverture en infrastructures. Si les pays ne fournissent pas des données précises sur les prix, la disponibilité ou la qualité de l'eau, il ne sera pas possible d'évaluer le succès des ODD en matière d'eau et d'assainissement au niveau national. Comme pour les OMD, l'évaluation se limitera à mesurer l'accès aux infrastructures. En outre, l'accroissement du rôle des autorités nationales dans le suivi peut en compromettre l'exactitude. En effet, les systèmes de suivi nécessitent une coordination entre les autorités nationales et les acteurs des niveaux local et national. Dans de nombreux pays d'Afrique, les systèmes et les compétences humaines sont inadaptés et insuffisants, notamment au niveau local, ce qui pourrait remettre en question l'exactitude des données.

Présentation des faiblesses de la méthode d'évaluation actuelle

Les critères les plus fréquemment utilisés pour évaluer l'aide au développement sont ceux établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (CAD, 1991): la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Ces cinq critères présentés dans la figure 5 ont été établis en 1991 par les organismes d'aide au développement, aux fins d'évaluation des activités financées dans le cadre de l'aide, qu'elles soient en cours ou terminés (CAD-OCDE, 1991).

Une analyse attentive de la cible 6.1, basée sur la définition décrite à la figure 2, montre que les cinq critères d'évaluation du CAD ne tiennent pas nécessairement compte des concepts innovants de cette cible liés aux droits humains.

Dans le cas d'un projet d'eau potable, un aspect important des ODD ne faisant pas partie des principes d'évaluation du CAD est le prix abordable du service. Dans la cible 6.1, « prix abordable » est entendu dans le sens où le paiement du service ne doit pas être un obstacle ou empêcher les gens d'avoir accès à l'eau. Cependant, parmi les principes d'évaluation, le prix du service doit être examiné sous l'angle de la durabilité, et mesurer la capacité (financière, sociale, environnementale) du service à se maintenir après l'arrêt du financement des donateurs.

La disparité entre les concepts de durabilité selon les deux approches (ODD et évaluation du CAD) entraîne différentes façons de définir la réussite d'un projet. Dans le cas d'un projet d'eau potable d'une zone rurale à faible revenu et à faible densité de population, un projet réussi, du point de vue des ODD, est un projet qui garantit aux habitants l'accès à l'eau à un prix abordable; peu importe que ce prix soit inférieur au recouvrement des coûts du système de distribution d'eau. Cela laisse entendre que des ressources financières supplémentaires devraient être disponibles et donc, que le droit à l'eau prime sur la viabilité financière du système. Du point de vue de l'évaluation, ce projet ne sera considéré comme une réussite que si l'installation d'eau potable est financièrement viable; ceci signifie que le tarif de l'eau peut être plus élevé que les capacités financières des habitants. L'application d'un tarif plus élevé en vue d'atteindre la durabilité empêcherait les habitants les plus pauvres de l'utiliser le système.

Figure 4: Agences responsables du suivi de l'ODD 6

CIBLE	AGENCE RESPONSABLE
6.1 et 6.2	**JMP: Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement** JMP est l'agence principale pour le contrôle des progrès accomplis dans les objectifs concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène depuis 1990 (JMP, 2017).
6.3 à 6.6	**GEMI: Suivi intégré des cibles des ODD liées à l'eau et l'assainissement** Créée en 2014, il vise l'intégration et le développement des efforts de suivi existants concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, l'utilisation de l'eau et l'efficacité de celle-ci, la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau (ODD 6, 2016a).
6.a et 6.b	**GLAAS: Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable d'ONU-eau** GLAAS est une initiative destinée à fournir des informations sur les investissements et l'environnement porteur, qui met un accent particulier sur les objectifs 6.a et 6.b. En plus du suivi des ODD, le dialogue et l'information qui ressortent de rapports GLAAS améliorent la compréhension des liens entre l'eau, l'assainissement et la croissance économique, et favorise une culture de redevabilité mutuelle, de partenariat et de partage des responsabilités (OMS, 2017).

Figure 5: Critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement (Source : OCDE)

Pertinence	Mesure dans laquelle l'activité d'aide est adaptée aux priorités et aux politiques du groupe cible, du destinataire et du donateur.
Efficacité	Etablit la mesure dans laquelle une activité d'aide atteint ses objectifs.
Efficience	L'efficience compare – qualitativement et quantitativement – les intrants aux extrants. C'est un terme économique qui signifie que l'aide utilise les ressources les moins coûteuses pour atteindre les résultats souhaités.
Impact	Changements positifs et négatifs produits par une intervention de développement, directement ou indirectement, prévus ou imprévus. Cela implique les prinxipaux impacts et effets résultant de l'activité sur le développement social, économique, environmental et d'autres indicateurs de développement.
Durabilité	La durabilité vise á établir dans quelle mesure les avantages d'une activité sont susceptibles de se poursuivre aprés l'arrêt du financement des donateurs. Les projets doivent être écologiquement et financièrement durables.



Figure 6: Critères d'évaluation proposés

NOUVEAUX CRITÈRES PROPOSÉS	DESCRIPTION
Disponibilité	Le produit fourni est prêt pour achat, utilisation ou réalisation et en quantité suffisante.
Accessibilité	Qualité ou caractéristique du produit qui en rend possible l'approche, l'entrée ou l'utilisation pour tous, y compris l'accessibilité économique et physique ainsi que l'accessibilité de l'information.
Acceptabilité	Le produit respecte l'éthique et est sensible aux facteurs culturels ainsi qu'à l'âge, au sexe, au handicap, aux origines ethniques, etc.
Qualité	Les produits du projet sont satisfaisants pour tous les groupes selon leurs besoins et les normes internationales.
Inclusion	Les produits du projet couvrent différents types de population et les traitent tous de manière juste et équitable, réduisant et éliminant ainsi les inégalités entre les sous-groupes de la population.
Prix abordable	La tarification des produits du projet n'est pas un obstacle à l'accès ou n'empêche pas de satisfaire des besoins humains fondamentaux.

Un autre paradoxe découlant des approches des ODD et du CAD en matière d'évaluation est lié au concept d'équité. Prenons un projet d'assainissement d'une école urbaine ayant 1 200 élèves dont 12 à mobilité réduite. Du point de vue des ODD, le projet serait considéré comme réussi si le service d'assainissement peut être utilisé par tous. Donc, si l'infrastructure du projet n'est pas adaptée aux 1% de handicapés, ce projet sera considéré comme un échec parce que contraire au principe d'équité. Sous l'angle de l'évaluation par contre, un projet qui couvre 99% de sa cible totale n'est certainement pas un échec dans la mesure où l'efficacité de l'objectif serait près de 100%.

L'efficience est également un critère qui présente des incohérences entre les ODD et les évaluations selon le CAD. En effet, une des dimensions du CAD est *l'efficience* tel que définie dans la figure 5. Les ODD analysent les ressources financières mobilisées pour la cible 6 (indicateur 6.A), mais pas la manière dont elles ont été utilisées. L'efficacité est une dimension clé pour les organismes d'aide, mais a peu de pertinence pour les ODD ou les droits de l'homme.

Ces trois exemples montrent que le cadre d'évaluation, tel qu'il se présente actuellement, ne cadre pas avec l'approche des ODD. **Si certains aspects des ODD peuvent être directement inclus au cadre d'évaluation à cinq dimensions -et c'est le cas de l'universalité, qui peut être incluse à l'évaluation de l'efficacité- l'équité ou l'inclusion doivent être traitées de façon**

indépendante. L'efficience n'a sans doute rien à voir avec l'approche des ODD.

La solution à ce défi serait de modifier l'approche d'évaluation du CAD. En d'autres termes, les cinq critères pourraient être conservés, mais d'autres dimensions (voir la figure 6) doivent être ajoutées afin que l'approche axée sur les droits de l'homme soit intégrée à la méthodologie d'évaluation. Chaque droit humain comporte différentes dimensions, ce qui signifie que la méthodologie d'évaluation devrait intégrer toutes ces dimensions différentes. Ensuite, chaque Agence de développement devrait retenir des critères d'appréciation en fonction de sa propre mission de développement et du projet à évaluer.

Conclusion

Un changement de paradigme est nécessaire en matière l'évaluation, à savoir le passage de l'approche du CAD à une approche d'évaluation intégrant les droits de l'homme tout au long du processus d'évaluation, tant pour les projets en cours que pour les projets achevés. Ce changement de paradigme doit se traduire par une méthodologie propre à chaque organisme d'aide, ainsi que des critères d'évaluation repensés en tenant compte des différentes dimensions de chaque droit humain et de la propre mission de développement de l'organisme considéré. eVALU

Bibliographie

Gain, A., Giupponi, C. and Wada, Y. (2016) Measuring global water security towards sustainable development goals. Environmental Research Letters, Volume 11, Number 12. IOP Publishing Ltd.

JMP (2017) Joint Monitoring Programme. Available from: https://washdata.org (Accessed 31st July 2017).

OECD DAC (1991) Principles for evaluation of development assistance. Paris, OECD, DAC.

PNUD, 2014. Nuevas Alianzas para el Desarrollo 2013–2014. New York: PNUD.

Schmidt-Traub, G., Mothe, E. and Espey, J. (2015) Indicators and a monitoring framework for the Sustainable Development Goals. Launching a data revolution for the SDGs. Sustainable development solutions network. United Nations.

SDG 6 Monitoring (2016). Presenting GEMI. http://www.sdg6monitoring.org/news/presenting-gemi (Accessed 31st July 2017).

SDG 6 Monitoring (2016). What is needed to implement SDG 6 monitoring at country level? http://www.sdg6monitoring.org/news/2016/11/10/what-is-needed-to-implement-sdg-6-monitoring-at-country-level (Accessed 31st July 2017).

UN (2015) Indicators and a Monitoring Framework for the Sustainable Development Goals. Leadership Council Sustainable Development Solutions Network. https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2013&menu=35 (Accessed 31st July 2017).

UN (2017) Millenium development goals and beyond 2015. http://www.un.org/millenniumgoals/environ.shtml (Accessed 31st July 2017).

UNESCO International Hydrological Programme (2014). Water in the post-2015 development agenda and sustainable develoopmeng goals. Discussion paper. http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002281/228120e.pdf (Accessed 31st July 2017)

UNICEF (2016) WASH targets and indicators post-2015: outcomes of an expert consultation. https://www.unicef.org/wash/files/4_WSSCC_JMP_Fact_Sheets_4_UK_LoRes.pdf (Accessed 31st July 2017).

United Nations (2016) Sustainable Development Goal 6. https://sustainabledevelopment.un.org/sdg6 (Accessed 31st July 2017).

UN-Water (2016) Monitoring Water and Sanitation in the 2030 Agenda for Sustainable Development. An introductory guide. http://worldtoilet.org/wp-content/uploads/2016/02/Monitoring-Water-and-Sanitation-in-the-2030-Agenda-for-Sustainable-Development-%E2%80%93-An-introductory-guide-1.pdf (Accessed 31st July 2017).

Un-Water (2016). Integrated Monitoring Guide for Sustainable Development Goal 6 – Good practices for country monitoring systems. http://www.unwater.org/app/uploads/2016/12/G1_Good-practices-for-country-monitoring-systems_Unedited-version-2017-06-09.pdf (Accessed 31st July 2017).

UN-Water (2017) Guidance note to facilitate country consultation on JMP estimates for drinking water, sanitation and hygiene. http://www.unwater.org/app/uploads/2017/05/2017-Guidance-note-for-JMP-country-consultation-v4.pdf (Accessed 31st July 2017).

UN-Water (2017) Monitor and report. http://www.unwater.org/what-we-do/monitoring-and-report (Accessed 31st July 2017).

UN-Water (2017) SDG 6 Indicators and the tiering system. http://www.unwater.org/publications/sdg-6-indicators-tiering-system/ (Accessed 31st July 2017).

WHO (2016) Annex 2: safely managed sanitation services. http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/coverage/indicator-6-2-1-safely-managed-sanitation-services-and-hygiene.pdf?ua=1 (Accessed 31st July 2017).

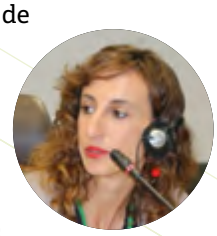
WHO (2016) Annex I: safely managed drinking water services. http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/coverage/indicator-6-1-1-safely-managed-drinking-water.pdf (Accessed 31st July 2017).

WHO (2016) Step-by-step monitoring methodology for indicator 6.2.1 http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/coverage/step-by-step-with-definitions-621-20161021.pdf (Accessed 31st July 2017).

WHO (2016) WASH Post-2015. Proposed indicators for drinking water, sanitation and hygiene. http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/coverage/wash-post-2015.pdf (Accessed 31st July 2017).

WHO (2017) UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-water (GLAAS). http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en (Accessed 31st July 2017).

Profil de l'auteur



Alba Serna est ingénieur, titulaire du master en gestion de l'eau de l'Université française AgroParisTech. Elle est entrée à la Banque africaine de développement au début de l'année 2016 comme jeune professionnelle et après avoir passé un an au bureau de l'AHVP, elle est actuellement au Département de l'eau et l'assainissement où elle travaille principalement sur l'identification des opérations non souveraines. Elle a une solide expérience en coopération au développement, ayant travaillé pendant plus de sept ans dans la gestion de projets notamment liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en Amérique du Sud et, depuis cinq ans, en Afrique.